

**COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 février 2023****Délibération n° 2023-08**

L'an deux mille vingt-trois le trois février à 18h30,  
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2023.

**Objet :** Désignation des membres pour la constitution du nouveau bureau de l'association foncière de Saint-Apollinaire

**Etaient présents : 23**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Maxime AMBARD, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL,

**Etait excusé ou absent : 6**

Mesdames Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Rémi DELATTE), Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS, Antoine CAMUS (pouvoir à Jean-François DODET),

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Messieurs Adrien HUGUET et Aubin AMARDEIL ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Frédéric TISSOT expose le rapport suivant :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article R 133-3 du Code Rural,
- l'article 9 des statuts approuvés de l'association foncière de Saint-Apollinaire par arrêté préfectoral en date du 7/09/2012,

CONSIDERANT

La nécessité de désigner les nouveaux membres du bureau de l'association foncière

L'association foncière de Saint-Apollinaire est administrée par un bureau qui comprend 8 propriétaires :

- Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- Des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de d'aménagement foncier agricole et forestier, dont le nombre total est fixé par le Préfet et qui sont désignés par moitié par le Conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture,
- Un conseiller départemental.

Ce mandat arrivant à son terme, il est proposé de désigner pour 6 ans les personnes ci-après :

- **Madame Suzanne FERRAND**
- **Monsieur Rémi DELATTE**
- **Monsieur Henri JAVOT**
- **Monsieur Dominique ROBIN**

Quant à la Chambre d'Agriculture, elle propose de renouveler les membres suivants :

- Monsieur Jean-Yves BARON
- Monsieur Bernard BOUSSAGEON
- Monsieur Christian GUENIFFEY
- Monsieur Nicolas ROSSIN

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DESIGNÉ 27 VOIX POUR** (Rémi DELATTE ne prend pas part au vote, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) les membres de l'association foncière de Saint-Apollinaire suivants :

- Madame Suzanne FERRAND
- Monsieur Rémi DELATTE
- Monsieur Henri JAVOT
- Monsieur Dominique ROBIN

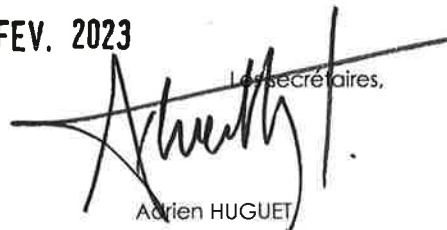
Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **17 FEV. 2023**

Le Maire,

  
Jean-François DODET

Le secrétaire,

  
Adrien HUGUET

  
Aubin AMARDEIL

Date de publication : 25/02/2023